



Déclaration commune des organisations FNEC FP FO /FSU/UNSA au CHSCT D du 7 mai 2020

Soutenue par les organisations SUD Education /CGT Educ'action

Après le discours du Premier ministre devant l'Assemblée nationale, nos organisations syndicales ne peuvent que constater, à ce jour, que la date d'ouverture de l'École et l'organisation de la reprise sont précipitées.

La reprise scolaire envisagée par le gouvernement repose sur le volontariat des familles ce qui contrevient aux objectifs du système scolaire.

Beaucoup d'entre elles d'ailleurs subiront des pressions économiques qui les contraindront à envoyer leurs enfants à l'École.

Les annonces du Premier ministre d'une reprise avec un cadre insuffisamment préparé mettent les personnels en difficulté et insécurité et font peser sur les acteurs locaux une responsabilité qui n'est pas la leur.

Les réalités matérielles existantes (sanitaires, superficie des salles de classe et des locaux...), le nombre d'adultes effectivement présents (enseignants, AESH et ATSEM) et les équipements de protection réellement disponibles font que les conditions sanitaires d'une réouverture des écoles n'ont pas été apportées par le gouvernement pour une reprise à partir du 11 mai.

Notre priorité est d'abord la santé des élèves et des personnels et l'ouverture des écoles doit être conditionnée à des garanties indispensables.

Le Président de la République a déclaré hier mardi 5 mai 2020 : « *On ne vous mettra jamais en danger* ».

Nous répondons que les conditions d'ouverture telles que prévues dans le Protocole national sont irréalisables, qu'elles nous mettent tous et toutes en dangers, personnels comme élèves.

Nous répondons qu'en l'absence de tests généralisés aux élèves et aux personnels, qu'en l'absence de masques conformes à la législation du travail, les personnels et les élèves sont en danger.

40 directeurs du département ont fait une déclaration hier indiquant « *qu'ils considèrent donc que les personnels sont fondés à refuser d'accueillir les élèves le 12 mai et les jours suivants tant que les préconisations sanitaires (tests, masques FFP2, ...) ne seront pas mises en pratique* »

Le Ministre de l'Éducation Nationale a déclaré que : « *si une école ne peut respecter les consignes sanitaires prévues dans le protocole, l'école n'ouvrira pas* ».

Nous vous demandons de prendre vos responsabilités, de constater que les écoles, puis les collèges, ne pourront pas respecter ce protocole national et que dans les conditions actuelles ils ne pourront pas ouvrir ni le 11 mai, ni dans les jours qui suivent. Nous ne demandons pas ici un sursis mais des garanties sanitaires pour les personnels et les élèves.

Enfin, nous vous demandons de retirer officiellement le modèle de lettre que vous avez proposé aux directeurs d'école parce qu'il est non conforme et contradictoire à la circulaire du 4 mai 2020 et parce que les directeurs n'ont pas à élaborer de consignes de reprises et à en assumer la responsabilité par leur signature. Si une communication doit être faite auprès des familles, nous vous demandons d'en assumer la responsabilité.